

Pôle Industriel Direction du Site de Jorf Lasfar Jorf Lasfar, le 11 JUIL. 2012

IDJ/R/H n°936

IDJ/S

Objet: Mesures disciplinaires.

Référ : - IDJ/S /S n°197/2012 du 01/06/2012.

Faisant suite à votre correspondance citée en référence, concernant les mesures disciplinaires à prendre à l'encontre de l'agent ELAATAR Abdellatif, Mle 53341, nous vous adressons, ci-joint, l'original et une copie de la lettre relative à la sanction qui lui a été infligée.

A cet effet, nous vous prions de :

- > lire et remettre l'original à l'intéressé, en présence de deux témoins,
- faire émarger la copie par l'intéressé et les témoins, dont l'identité (Nom et Matricule) sera portée en face du visa de chacun,
- > nous retourner la copie émargée.

Dans le cas où l'intéressé refuse de recevoir la lettre susdite, il vous appartient d'indiquer sur la copie émargée par les témoins «l'intéressé refuse de recevoir la lettre dont le contenu a été porté à sa connaissance devant les deux témoins cités ci-dessus », la copie ainsi annotée doit nous être retournée avec l'original.

Le Chef du Département Management RH & Paie, P.I.,

Diman MCHARAG



Pôle Industriel Direction du Site de Jorf Lasfar

Jorf Lasfar, le

1 1 JUIL. 2012

IDJ/R/H nº 335.

Monsieur ELAATAR Abdellatif

Matricule

: 53341

Service

: IDJ/S/S

S/C de la Voie Hiérarchique

Objet: Mesures disciplinaires.

Référ : Loi n°65-99, relative au code du travail.

Votre service nous a informé qu'en date du 22 mai 2012, vous avez commis la faute ci-après :

✓ Comportement irrespectueux envers la hiérarchie.

En application des dispositions de la Loi $n^{\circ}65-99$, relative au code du travail, en matière disciplinaire, nous avons le regret de vous infliger la sanction suivante :

> Avertissement.

Nous attirons votre attention que, conformément aux dispositions de l'article 38 de la Loi précitée, le cumul de quatre sanctions disciplinaires durant une période de 12 mois peut entraîner le licenciement sans indemnités ni préavis.

A cet effet, nous vous invitons à faire preuve du respect des règles en vigueur.

Le Chef du Département Management RH & Paie,P.I.,

Otman MCHARAG





s -n°.1197/12

Jorf Lasfar, le 01/06/2012

IDJH/ MH/S

BORDEREAU D'ENVOI

N° d'ordre	Désignation des pièces		Observations	
	OBJET : DEMANDE DE SANCTION REFER :		Pour attribution.	
	- Fiche de sanction - Rapport d'information C/ ELAATAR EBDELLATIF	02	Meilleures Salutations	
			Le Responsable de production sulfurique	
	Total des pièces	02	Reçu le	

ERGHASS Zakaria H6383

Objet : Rapport de sanction.

Sanite au manque de vespect déclave par N. SNINA (chef d'équipe) entre son collaborateur N. ELAATAR (Voir vapport SNINA, i'ai envoqué les deux agents dans mon bureau en présence de N. QUER QUOURI pour discuter les cirenstances de ce empotement, lors de cette réunion, une entroverse verbale s'est enchainée entre SNINA et ELAATAR devant moi, ce qui me enfirme la déclaration de N. SNINA entre ELAATAR.

De ce fait, N. ELAATAR mérite un aventissement disciplinaire suite au manque de respect.

him ans

Youssef LAHMITI

توقيع : زكرياء فرغس Signe : Z. FERGHASS wi - Sming

now, ABBALLATIA

le 1, 88030

Le: 451

d'obelier belfaiture l'abelier buffaiture Sie de la voie hierarchique

Signé: Z. FERGHASS

Objet: Rapport d'information.

pendant le 14 pst du 22.05-2012 à 7ther je me suis dérigé vers le vestiaire à l'inité 012 et j'ai trouvé Vousiem FLATTAR enhair de préparer seu petit déjenner offram aucen épripeme de prévaler seu petit déjenner offram aucen épripeme de prévaler indévidue l. à 8436 pè me sois. réformé à mouveau sans le même local et je l'a trouvé assis et sans chaussures ni casque se sainté et quand je lui ai demandé d'aller à sans poète il a réfesé et m'a manqué de repect.

metter lie à cete situation L'ognit présité pur

Son it disciplinaries

Signer of (Skilling)

DIRECTION POLE CHIMIE JORF LASFAR IDJ/S/S

Jorf Lasfar, 28/25/2012

DEMANDE DE SANCTION

NOM ET PRENOM

: ELAATAR ABDELLATIF MIE : 53341

CODE D'EMPLOI

: C5070 DIVISION : 04

SERVICE 451

451

EXPOSE DES FAITS	CODE (1)	SANCTION PROPOSEE PAR LA HIERARCHIE
EL AATAR Me 53341 a exprime un mangreat de respect à son chef d'égnipe M. SNINA Me 88030. (Rapport de SNINA) en PJ.		Bland de d'augment autre Signé : Z. FERGHASS (2) 29/07/2012 Aventissement selm le code In travail Sainte au manque it a la discipline Signé : Z. FERGHASS (2) 29/07/2012 Le Responsable de l'Entité Production Sulfur que 8 Hullités Production Sulfur que 8 Hullités
Sanction retenue le :		Appliquée le :

(1): Par référence au barème de sanction

(2) : Date de signature